



Positions clés d'ELISAN

2008 – 2010

Key position of ELISAN



SOMMAIRE

VERSION FRANCAISE

ELISAN en bref	3 – 4
Notre expertise	5
EUROPE 2020 : ELISAN réclame plus d’innovation, plus de social	6 – 9
La dimension sociale de la cohésion territoriale en Europe	10
ELISAN et les services sociaux d’intérêt général (SSIG)	11 -12

ENGLISH VERSION

ELISAN in brief	13 – 14
Our expertise	15
EUROPE 2020 :	16 – 19
The social dimension of territorial cohesion in Europe	10
ELISAN and Social services of general interest (SSIG)	11 -12



L'Europe sociale est une ambition inachevée. En 2000, les chefs d'Etats et de gouvernement européens se sont engagés à progresser dans l'éradication de la pauvreté d'ici 2010. Force est de constater que cet objectif est encore loin d'être atteint. La crise économique et sociale qui frappe actuellement le monde et l'Europe en particulier nous met au défi de répondre à l'urgence sociale, dans une logique de solidarité européenne.

CE QUE NOUS SOMMES

Les collectivités locales, fortement impliquées et compétentes en matière de maintien de la cohésion sociale dans la plupart des Etats européens, ont un rôle essentiel à jouer dans l'approfondissement d'une Europe sociale qui soit respectueuse des modèles nationaux. ELISAN (European Local Inclusion and social action network) a pour ambition de porter la voix des élus de l'action sociale locale sur la scène européenne.

Lancé officiellement en janvier 2008, ELISAN est un réseau fort de plus de 1200 communes et de leurs établissements publics auxquels s'ajoutent des représentants d'autres niveaux de collectivités locales compétentes en matière sociale, issus de 11 Etats membres, ce qui représente 30 millions de citoyens européens.

ELISAN est un lieu de réflexion, d'analyse, de propositions et d'échange d'expériences. Ses membres partagent la volonté commune de promouvoir, auprès des instances de l'Union européenne, l'action sociale de proximité. Dans toute sa capacité d'innovation et de réactivité, ELISAN contribue de manière essentielle à l'objectif fondamental de cohésion sociale que s'est assignée l'Union. Face aux problématiques sociales diversifiées, ELISAN souhaite par conséquent contribuer à faire connaître et valoriser la richesse des politiques et démarches mises en œuvre par les collectivités locales en faveur de l'inclusion et de la cohésion sociale au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne.

LES OBJECTIFS

- ★ Participer aux débats, réagir et contribuer aux initiatives prises par les institutions européennes, influencer sur les décisions prises dans l'ensemble des domaines concernant la cohésion sociale locale
- ★ Favoriser les échanges d'informations et d'expériences en matière de politiques sociales au niveau local
- ★ Encourager l'émergence de partenariats européens innovants

CE QUE NOUS DEFENDONS

Le principe de subsidiarité

Définir et mettre en œuvre des politiques d'action sociale efficaces nécessite au préalable d'avoir une connaissance fine et une approche personnalisée des problématiques traitées. Le niveau infra national voire local, en prise direct avec la « réalité » sociale du terrain, est le plus à même de répondre de manière ciblée aux besoins identifiés localement. Une intervention de l'Union européenne dans le champ social devrait donc être définie en harmonie avec celle des collectivités nationales et locales.

ELISAN insiste sur la nécessité d'associer la notion de solidarité à la notion de subsidiarité. Il considère que l'application, sans régulation, du principe de subsidiarité risque d'accroître les inégalités entre les territoires et les individus. Aussi, afin de permettre à chaque collectivité d'avoir les moyens d'exercer ses propres choix,



ELISAN estime que

- ★ l'autorité supérieure a l'obligation de soutenir l'autorité inférieure dans l'accomplissement de sa tâche ;
- ★ toute répartition de compétences doit tenir compte du fait que les collectivités, fussent-elles du même niveau, ne disposent pas nécessairement de la même capacité à les exercer ces compétences.

Par conséquent, l'application effective du principe de subsidiarité suppose que soient fournis parallèlement les moyens financiers et humains nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Le principe de cohésion sociale

La notion de « cohésion sociale » à laquelle se réfère ELISAN dans ses travaux et ses contributions se fonde sur une ambition : parvenir à un modèle intégré de développement durable de nos sociétés.. Pour ce faire, ELISAN reprend notamment la définition donnée par le Conseil de l'Europe selon laquelle la cohésion sociale est « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive est une communauté solidaire composée d'individus libres poursuivant des buts communs par des voies démocratiques. La cohésion sociale doit s'appuyer fermement sur les droits de l'homme (tels qu'ils sont énoncés dans la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale révisée) et sur l'acceptation d'une responsabilité partagée pour le bien-être de tous les membres de la société, particulièrement ceux qui sont menacés de la pauvreté ou l'exclusion ».

ELISAN soutient aussi l'objectif poursuivi par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Européenne (conseil européen, 22 et 23 mars 2000) de « donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté en fixant des objectifs pour 2010 ».

Le principe de cohésion territoriale

Le développement territorial est directement lié aux aspects sociaux dans la mesure où il affecte les espaces (zones, régions) comme les personnes qui y vivent, et que ceux-ci l'influencent en retour. L'interdépendance et l'influence mutuelle entre populations et espaces sont des facteurs clés du développement territorial. La cohésion territoriale est par conséquent une exigence nécessaire pour - et un complément de - la cohésion économique et sociale dans le cadre de l'objectif de développement durable, dans le sens de la répartition équilibrée des activités humaines dans l'Union.

Développé dans le nouveau traité de Lisbonne, le principe de cohésion territoriale vise ainsi à compléter les principes de cohésion économique et sociale de l'Union. Il est un élément indispensable à la construction européenne. Les collectivités locales, qui accomplissent de nombreuses missions de service public relevant de l'action sociale locale - les Services sociaux d'intérêt général, voient dans ce principe l'exigence d'un niveau élevé de qualité et d'accessibilité de services, pour tous les citoyens européens, quel que soit leur lieu de résidence. Le maintien de cette exigence contribue au respect des notions d'égalité devant le service public et d'équité territoriale.

Au regard de ces grands principes, l'action d'ELISAN vise à garantir les droits sociaux fondamentaux des citoyens dans l'Union Européenne. Les instruments législatifs et financiers qui permettront de rendre effectifs les principes de subsidiarité et de cohésion sociale et territoriale, devront ainsi préserver voire réaffirmer ces droits lorsque cela s'avère nécessaire.





Les thématiques sur lesquelles ELISAN peut vous apporter une expertise

ELISAN analyse, conseille et agit particulièrement sur les thématiques suivantes :

★ **Dimension sociale de l'Union européenne** : stratégie et politiques de l'Union européenne en matière d'inclusion, de lutte contre les exclusions et d'égalité des chances (« Agenda social »)

La cohésion sociale fait partie intégrante de la stratégie de Lisbonne en faveur de la croissance, et de l'emploi et de la stratégie de développement durable de l'Union européenne. Alors que l'Union européenne, dans un contexte de crise sans précédent, doit redéfinir sa stratégie politique à l'horizon 2020, ELISAN peut vous apporter son expertise sur les différentes thématiques abordées dans le cadre de l'Agenda social européen : inclusion active et lutte contre la pauvreté, lutte contre les discriminations sous toute ses formes, égalité entre les femmes et les hommes, action sociale (conciliation vie professionnelle et vie familiale, handicap et personnes âgées, logement social ou encore politiques socio-sanitaires).

★ **Dimension territoriale de l'Union européenne** : politique européenne de cohésion territoriale, économique et sociale

La politique en faveur de la cohésion territoriale, économique et sociale entre les régions européennes constitue le deuxième poste budgétaire de l'Union. Cette politique partagée constitue le visage de l'Union sur les territoires : l'objectif d'un développement équilibré du territoire communautaire passe par la réduction des écarts structurels entre les régions de l'Union, et par la promotion d'une égalité des chances effective entre les personnes y résidant. Dans la perspective de la révision de la programmation 2007-2013, ELISAN peut vous apporter son expertise sur la dimension sociale de cette politique.

★ **Gouvernance des politiques européennes** : participation des collectivités locales à l'élaboration et à l'application de la législation communautaire impactant l'action sociale locale

Le mouvement de décentralisation et de délégation croissante des compétences, notamment sociales, du niveau étatique vers le niveau régional et local est observé dans toute l'Europe. Or, les collectivités locales sont prioritairement concernées par l'élaboration et l'application du droit communautaire, par la bonne adéquation entre le contenu des règles juridiques adoptées au niveau communautaire et la réalité des besoins et des contextes locaux. A titre d'exemple, ELISAN recommande l'aboutissement d'un cadre juridique communautaire flexible et protecteur pour le statut des services d'intérêt général, en particulier sociaux (SSIG). ELISAN souhaite que la Communauté européenne protège effectivement les SSIG qui jouent, sur les territoires, un rôle primordial de garantie des droits sociaux fondamentaux, en particulier des personnes vulnérables, et participent à l'objectif de cohésion sociale et territoriale de l'Union. Aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire, les collectivités publiques, notamment territoriales, ont une prééminence en matière d'organisation et de financement de ces services.



Stratégie EUROPE 2020 ¹ ELISAN réclame plus de social, plus d'innovation !

ELISAN, réseau européen des élus locaux en charge de l'action sociale, accueille favorablement la nouvelle stratégie Europe 2020 et notamment le fait que des objectifs chiffrés et mesurables aient été identifiés dans le cadre d'une démarche de développement durable. ELISAN se félicite que les questions sociales, environnementales et économiques soient au cœur de cet objectif de croissance intelligente, durable, et inclusive.

ELISAN regrette cependant que les objectifs de cette stratégie soient déclinés uniquement aux échelons européens et nationaux. En tant que réseau représentatif de collectivités locales, ELISAN aspire à ce que ces objectifs et les propositions d'action qui en découlent, s'ancrent davantage dans les pratiques des régions, des départements / provinces et des villes d'Europe, dont l'action sociale de proximité touche directement nos concitoyens. Selon ELISAN, toutes les collectivités territoriales doivent par conséquent être impliquées en amont des décisions et la stratégie européenne doit distinguer ce qui doit être mené au niveau national d'une part, et au niveau local d'autre part.

A - Se donner les moyens de son ambition

Cette stratégie Europe 2020, tout aussi ambitieuse que celle de Lisbonne, doit en éviter les écueils (adaptation des fonds structurels à la stratégie). ELISAN encourage fortement la mise à disposition de moyens financiers spécifiques fléchés sur la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. La politique de cohésion, au travers des fonds structurels européens, peut elle aussi converger vers les objectifs d'Europe 2020 pour en garantir le succès.

Estimant que les objectifs de la stratégie Europe 2020 doivent se décliner également au niveau local, ELISAN souligne l'importance de disposer d'une analyse de la situation sur les territoires mais aussi de fixer des indicateurs permettant de mesurer les avancées réalisées par les Etats membres. Des indicateurs, autres que le PIB (indicateurs sociaux et environnementaux), doivent en effet permettre d'évaluer le bien être des populations, le niveau et la qualité de vie des citoyens (IDH indice de pauvreté humaine, travaux de la commission Stiglitz...).

B - Plus de cohésion territoriale

Aujourd'hui encore, de trop nombreux citoyens ne connaissent ni leurs droits ni les démarches et services mis en œuvre sur les territoires leur permettant d'y accéder. En matière de lutte contre la pauvreté et les exclusions, il importe par conséquent de prendre en considération l'individu et notamment son accessibilité aux droits inscrits dans la charte des droits sociaux et fondamentaux de l'union : droits et services sociaux, droits universels.

Cette préoccupation doit être inhérente au principe de cohésion territoriale et une démarche de concertation des acteurs sur les territoires est nécessaire. Les collectivités territoriales ont toute leur place dans cette réflexion du fait du lien de proximité qui les lie aux citoyens. **ELISAN estime que le maillage des réponses sociales créées par les acteurs sur les territoires permettra de s'inscrire dans le principe de cohésion territoriale et de mieux lutter contre la pauvreté et les exclusions.**

¹ voir note de synthèse page 4



C - Pauvreté (s) : mesurer, identifier, observer !

Mieux observer pour élaborer des politiques mieux adaptées

La pauvreté ou le risque de pauvreté touche près de 80 millions d'européens. Ceci étant, la pauvreté est un phénomène aux multiples manifestations, qui, en milieu urbain ou rural, génère des problématiques différentes : problèmes de logement pour les uns, problèmes d'emploi pour les autres, etc. Pour ELISAN il importe de disposer d'analyses plus fines et plus précises des différentes formes de précarité et de pauvreté afin d'apporter des éléments de réponses plus adaptés.

Dans ce cadre, à défaut de parvenir à l'élimination définitive de la pauvreté en Europe, la Stratégie Europe 2020 a le mérite de proposer un objectif concret, chiffré et planifié (20 millions de pauvre en moins en 2020). Pour autant, et plutôt que de viser uniquement les personnes à risque, il importe d'élargir cette ambition à l'ensemble des personnes en très grande difficulté. Pour ELISAN, la priorité doit être donnée à une meilleure connaissance de ces publics via des indicateurs plus précis. Cette vision plus fine, plus précise des conditions qui favorisent la pauvreté permettrait ainsi l'élaboration de politiques mieux adaptées.

Les réalisations d'ELISAN

ELISAN a participé à une « évaluation par les pairs » sur la mesure de l'impact de la politique d'inclusion active et autres mesures de lutte contre la pauvreté et les exclusions. Ce travail avec d'autres pays européens, montre que les indicateurs ne sont pas une fin mais un moyen. A eux seuls, ils ne peuvent réduire la pauvreté. Les collectivités territoriales membres d'ELISAN agissent au quotidien pour réduire la pauvreté au travers de leurs actions et peuvent comparer leurs résultats avec ces indicateurs de suivi. En Espagne par exemple, la ville de Santa Colonna de Gramenet a décliné un plan local pour l'inclusion sociale (analyse des nouvelles formes de pauvreté, plan d'action et évaluation puis adaptation des mesures et des politiques) . En France, un guide à destination des élus locaux a été réalisé par l'UNCCAS et propose des outils de lecture novateurs pour mieux comprendre et apporter des solutions adaptées aux formes de pauvreté émergentes sur les territoires.

D - L'Innovation, y compris en matière sociale

Europe 2020 fait de l'innovation l'une de ses priorités. ELISAN s'en félicite et souhaite vivement que cette dimension se répercute et soit valorisée y compris dans le secteur social. En effet, de nombreuses collectivités locales européennes mettent en œuvre des projets innovants en matière sociale. Ce faisant, elles apportent des réponses créatives et novatrices (des indicateurs, des outils, des expériences etc.) aux besoins sociaux en Europe. Or, bien souvent, ces innovations peuvent être transférables – si adaptées – à d'autres régions, d'autres pays sous réserve aussi qu'elles soient encouragées. Pour ELISAN, l'Europe doit se doter de moyens financiers permettant la mise en place d'expérimentations mais aussi l'évaluation et, au besoin, le recentrage des politiques mises en œuvre. Dans ce contexte, ELISAN est également favorable à la mise en place d'une Charte européenne de l'innovation sociale.

Les réalisations d'ELISAN

ELISAN est convaincu de la capacité d'innovation des collectivités locales. Dans cet esprit, ELISAN a mis en place en 2009 un prix européen pour valoriser les initiatives portées par les collectivités dans le domaine de la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des aidants. Les résultats diversifiés ont notamment montré la nécessité de promouvoir ces innovations afin d'enrichir les pratiques locales européennes. Ces initiatives contribuent en outre à alimenter une banque d'expérience de l'action sociale locale européenne mise en place par ELISAN.



E - Promouvoir les nouvelles formes de partenariats

La prise de conscience des problématiques sociales et les réponses à y apporter nécessite une implication de tous les acteurs, à tous les niveaux. Dans ce cadre, les démarches de partenariat sont essentielles, y compris celles associant des partenariats publics et privés. D'autant que les entreprises privées sont de plus en plus nombreuses à se préoccuper de leur responsabilité sociale. Parmi elles, certaines mettent en effet leurs compétences et leur savoir-faire au service des personnes en difficultés. Loin d'un esprit de charité, ces entreprises innovent et investissent ainsi dans le «business social». **ELISAN estime que ces nouvelles formes de partenariats entre collectivités et acteurs économiques sont nécessaires afin de donner un nouvel essor économique en Europe.**

Les réalisations d'ELISAN

L'UNCCAS, partenaire français du réseau ELISAN a récemment lancé un Laboratoire d'idées « DS ORG UNCCAS ». Orienté Développement Social Durable, ce laboratoire a pour objectif d'asseoir, conforter et encourager la capacité d'innovation, d'imagination et d'expérimentation des Centres Communaux d'Action Sociale. Ses membres contribueront à élaborer un certain nombre de dispositifs qui seront au préalable, testés sur quelques Centres Communaux d'Action Sociale avant d'être déployés sur l'ensemble du réseau. Un des premiers axes de travail sur lequel DS-ORG se penche, consiste en la recherche de nouveaux partenariats entreprises / collectivités pour mettre en place des dispositifs communs, innovants pour lutter contre la pauvreté et les exclusions.

F - La clause sociale horizontale

Pour ELISAN, la notion de développement social durable ouvre des perspectives sous réserve qu'elle s'appuie sur trois piliers : économique, social, et environnemental – le pilier social étant souvent le moins développé. L'intérêt de cette notion repose sur la vision transversale qu'elle suppose. Ce faisant, elle rejoint l'objectif de la clause sociale horizontale qui implique de mesurer l'impact social dans toutes politiques mises en œuvre à l'échelon européen. ELISAN souhaite que cette clause puisse contribuer à la cohésion sociale au cœur de la stratégie Europe 2020 mais sans pour autant oublier sa dimension première : la dimension sociale européenne à laquelle il faut maintenant donner de l'élan.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

La stratégie Europe 2020 nécessite encore des ajustements avant que l'on puisse réellement parler de construction d'une Europe sociale durable. Si l'agenda proposé aujourd'hui paraît malheureusement un peu court pour permettre à la stratégie Europe 2020 d'atteindre pleinement son potentiel de développement, ELISAN s'engage néanmoins à en suivre l'évolution pour que sa mise en œuvre débouche sur des propositions concrètes et durables.

ELISAN est un lieu de réflexion, d'analyse, de propositions et d'échange d'expériences qui s'appuie sur l'action sociale de proximité menée au quotidien par ses membres. Dans toute sa capacité d'innovation et de réactivité, ELISAN contribue à l'objectif fondamental de cohésion sociale que s'est assigné l'Union.

ELISAN souhaite par conséquent contribuer à faire connaître et valoriser la richesse des politiques et démarches mises en œuvre par les collectivités locales en faveur de l'inclusion et de la cohésion sociale.

ELISAN entend apporter son expertise pour la mise en œuvre de la stratégie EUROPE 2020 au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne.



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

POUR EN SAVOIR PLUS

★ *Document de référence*

COM(2010) 2020 : EUROPE 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive
<http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf>

★ *Informations*

ELISAN a participé au séminaire sur l'innovation sociale organisé par la commission européenne
Pour plus d'informations,
<http://grips-public.mediactive.fr/workshops/view/6/social-innovation-mobilising-resources-and-people/>

ELISAN a participé à une évaluation par les pairs : Mesurer l'impact de l'inclusion active et autres politiques pour lutter contre la pauvreté et les exclusions.

Pour en savoir plus,
http://www.peer-review-social-inclusion.eu/peer-reviews/2009/measuring-the-impact-of-active-inclusion?set_language=fr

★ *Réalisations*

Les grands principes d'ELISAN
<http://www.elisan.eu/docs/FR-ELISAN-Les-grands-principes.pdf>

La dimension sociale de la cohésion territoriale
<http://www.elisan.eu/docs/27-10-2009-recommandations-FR.pdf>

Prix européen Alzheimer
<http://www.elisan.eu/docs/DP-prix-alzheimer.pdf>



**La dimension sociale
de la cohésion territoriale en Europe**
Recommandations faites à l'issue du colloque ELISAN
du 27 octobre 2009

1/ Replacer la dimension sociale au cœur des politiques de l'Union européenne et mettre en évidence les liens forts entre aspects sociaux et développement territorial

2/ Revoir l'objectif de cohésion économique et sociale au travers du principe de cohésion territoriale et redonner toute sa place et légitimité à la politique régionale européenne.

3/ Trouver un équilibre entre cohésion territoriale et principe de subsidiarité ; associer le plus grand nombre d'acteurs impliqués dans la lutte contre l'exclusion sociale. La cohésion territoriale est un objectif transversal moteur d'une vraie gouvernance territoriale.

4/ Intégrer la dimension territoriale dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies politiques globales de l'Union européenne (Lisbonne, Göteborg), expérimenter l'analyse d'impact territorial de politiques sectorielles communautaires.

5/ Réaffirmer le cadre d'intervention de l'Union européenne et renforcer la complémentarité entre politiques communautaires et nationales.

La construction européenne n'est pas un objectif en soi, mais un moyen d'atteindre la prospérité et la paix. Les objectifs de cohésion sociale et territoriale y contribuent fortement.



ELISAN et les services sociaux d'intérêt général (SSIG)

2008

Suite à une enquête menée auprès de ses membres sur l'application du droit communautaire aux Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG), ELISAN a tiré les conclusions et préconisations suivantes.

1. Sur la mise en œuvre par les Etats membres du droit communautaire existant

ELISAN suit de près l'application en droit interne dans chaque Etat membre du droit communautaire applicable aux SSIG. ELISAN appelle ainsi les Etats membres à être vigilant quant à plusieurs points.

En ce qui concerne la définition des SSIG, la transposition de la Directive Service et l'application du Paquet Monti Kroes constituent des opportunités pour les Etats membres de définir des frontières plus claires entre marché et service public. En ce qui concerne les services sociaux. Il s'agit de reprendre le cadre terminologique existant en droit communautaire et d'explicitier ainsi ce qui relève de :

- ★ l'intérêt général non économique (non-application du droit communautaire)
- ★ l'intérêt général économique : (application du cadre protecteur proposé par le droit communautaire)
- ★ du marché concurrentiel

Les diverses définitions nationales et européennes données aux missions de « service public » se superposent, s'entrecroisent et se chevauchent. Nous devons éclairer les débats par un travail sur la terminologie.

En ce qui concerne la question de l'organisation et du mode de gestion des SSIG, ELISAN appelle les Etats membres à exclure les SSIG reconnus comme tels du champ de la Directive service afin de protéger structurellement et durablement le bon accomplissement de leurs missions d'intérêt général des seules forces du marché, au prix de la mise en conformité de leurs régimes d'encadrement avec l'exigence de mandatement. ELISAN appelle ainsi les Etats membres :

- ★ A entendre de manière large les notions « d'aide à l'enfance et à l'aide aux familles et aux personnes se trouvant de manière permanente ou temporaire dans une situation de besoin », définissant le champ des services sociaux dans la Directive service ;

- ★ A donner un contenu souple et flexible à la notion d'acte de mandatement, tant en ce qui concerne l'exclusion dans le cadre de la Directive Service que du Paquet Monti Kroes. « Mandatement » ne doit pas se résumer à une approche « commande publique », contraire à l'esprit de partenariat mis en place au niveau local (notamment entre les collectivités locales et le tiers secteur) et à l'approche de promotion des initiatives de terrain.

En ce qui concerne la question du financement des SSIG et l'application du droit communautaire des aides d'Etat, ELISAN appelle les Etats membres à appliquer les régimes d'exemption existants (notamment de minimis et Monti Kroes) dans une logique de pérennisation et de continuité des missions sociales d'intérêt général. Cela ne doit pas interférer avec les choix budgétaires et politiques propres à chaque Etat membre



ELISAN recommande aux Etats membres d'impliquer pleinement les collectivités locales dans ces réflexions. Plus largement, ELISAN estime qu'une sensibilisation accrue des collectivités locales organisatrice et gestionnaires de services sociaux est un élément fondamental pour une application réussie du droit communautaire.

ELISAN appelle parallèlement la Commission à poursuivre ses efforts de clarification sur l'application du droit communautaire aux SSIG, tels qu'engagés depuis 2007, notamment :

- ★ A approfondir les questions non résolues dans le cadre des documents de question / réponse
- ★ A intensifier son effort d'information et de pédagogie à destination des acteurs locaux, notamment en assurant une publicité plus large des outils mis en place (service d'information interactif, SII)

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'application du droit communautaire du marché intérieur au secteur public :

- ★ A confirmer l'exclusion de l'application du droit communautaire à la coopération intercommunale et lever le doute sur le contentieux en cours lié à la mise à disposition de personnels communaux ;
- ★ A préciser et adapter la notion de contrats « in House », en lien avec les SSIG

En ce qui concerne l'application du droit communautaire des aides d'Etat :

- ★ A préciser la définition d' « aide d'Etat » en ce qui concerne les SSIG (seuil d'affectation du commerce communautaire, distinction avec les aides au consommateur individuel et les mesures générales de politique sociale ou fiscale)
- ★ A préciser les conditions exactes d'application du régime de minimis aux SSIG, au travers par exemple d'un document questions / réponses spécifiques
- ★ A assouplir ou adapter (via une décision interprétative) l'application des règles du Paquet Monti Kroes aux SSIG, notamment en ce qui concerne le paramétrage préalable des coûts et le contrôle des surcompensations

ELISAN souhaite interpeller les Etats membres et la Commission sur le fait que compte tenu du dimensionnement de ce chantier législatif et de sa nature éminemment politique, le respect des échéances apparaît peu réaliste. ELISAN veillera à ce que ses interrogations soient prises en compte par les Etats membres et remontées le cas échéant à la Commission au terme des échéances suivantes :

- ★ La remise d'ici décembre 2008 de rapports nationaux de suivi de l'application du Paquet Monti Kroes, précédant une évaluation exhaustive du dispositif par la Commission d'ici fin 2009 ;
- ★ La transposition de la directive Services d'ici décembre 2009, conformément à l'organisation administrative et politique propre à chaque Etat

2. Sur la poursuite du débat sur les SSIG au niveau européen

Plus largement, ELISAN appelle les Etats membres et les autorités communautaires à relancer la réflexion autour du statut juridique des SSIG dans le cadre communautaire.

ELISAN contribuera et réagira ainsi en vue des échéances majeures que sont :

- ★ Le Second Forum sur les SSIG, organisé sous Présidence française de l'Union, fin octobre 2008
- ★ L'élaboration et la discussion d'une Feuille de route sur les SSIG, lors du Conseil des ministres EPSCO de décembre 2008
- ★ Les conclusions de la présidence française, et la continuité des échanges sur ces thèmes au travers de la présidence tchèque de l'Union européenne
- ★ Les élections du Parlement européen en juillet 2009

Le Conseil d'administration d'ELISAN réuni à Athènes le 17 octobre 2008



Social Europe is an ongoing ambition. In 2000, the Heads of State and Government committed themselves to make progress in the eradication of poverty by 2010. It must be noted that there is still a long way to go before reaching this goal. The economic and social crisis currently affecting the world and in particular Europe challenges us to address the social emergency, in a process of European solidarity.

WHO WE ARE

Local communities strongly involved and responsible for maintaining social cohesion in most European countries have an essential role to play in further development of a social Europe that respects national models. ELISAN has the ambition to bring the voice of local elected representatives of social affairs at European level.

Officially launched in January 2008, ELISAN (European Local Inclusion and Social Action Network) is a strong network of over 1,200 municipalities and their public institutions, representatives of other levels of local authorities active in social issues, from 11 Member States, thus representing 30 million of European citizens.

ELISAN is a place for reflection, analysis, proposals and exchange of experiences. Its members share the common desire to promote social proximity, among the European Union institutions. ELISAN, because of its capacity for innovation and responsiveness, makes a crucial contribution to the fundamental objective of social cohesion known as the Union. Dealing with diverse social issues, ELISAN wishes to contribute to and develop the wealth of policies and procedures implemented by local authorities, for the inclusion and social cohesion in the elaboration and implementation of the European Union policies.

ELISAN'S OBJECTIVES

- ★ Participate in debates, respond and contribute to the initiatives taken by European institutions, to influence the decisions making in all matters concerning social cohesion at local level.
- ★ Promote the exchange of information and experience in social policies at the local level.
- ★ Encourage the emergence of innovative European partnerships.

WHAT WE STAND FOR

The principle of subsidiarity

The definition and implementation of policies for an effective social action primarily requires having a detailed knowledge and a personalized approach towards the issues involved. The infra - national and even the local level, in contact with the social "reality", are best appropriate to respond adequately to the identified needs. An intervention by the European Union in the social area should be defined in harmony with national and local authorities.

ELISAN stresses upon the need to associate the notion of solidarity with the concept of subsidiarity. It considers that the application of the principle of subsidiarity, without regulation, is likely to increase inequalities between regions and individuals.





In order to allow each community to have the means to exercise its own choice.

ELISAN considers that

- ★ The higher authority has the obligation to support the lower authority in carrying out its duties;
- ★ Any division of powers must take into account the fact that local authorities, be they at the same level, do does not necessarily have the same ability to exercise these powers;

Therefore, the application of the principle of subsidiarity means a simultaneous provision of financial and human resources which are necessary to exercise the powers that are transferred.

The principle of social cohesion

The concept of "social cohesion", which ELISAN refers in its work and its contributions, is based on a broad and inclusive pillar of an integrated model of sustainable development of our societies. To do this, ELISAN refers to the definition given by the Council of Europe that social cohesion is "the ability of a society to ensure the welfare of all its members, to minimize the disparities and to avoid polarization. A cohesive society is a solidarity community composed of free individuals following the same aims in a democratic way. Social cohesion must be firmly based on human rights (as declared in the European Convention on Human Rights and the Revised Social Charter) and on the acceptance of a shared responsibility for the well-being of all members of the society, particularly those at risk of poverty or exclusion."

ELISAN also supports the goal taken by the Heads of State and Government of the European Union (European Council, 22 and 23 March 2000) to "make a decisive impact on eradicating poverty by setting targets for 2010".

The principle of territorial cohesion

Territorial development is closely linked to social aspects, since it affects the areas (zones, regions) where people live, and that they influence it in return. The interdependence and mutual influence between people and spaces are key factors for the development. Territorial cohesion is therefore a requirement for - and complement of - the economic and social cohesion in the framework of a sustainable development, in line with the balanced distribution of human activities in the Union.

The principle of territorial cohesion developed in the new Lisbon Treaty seeks to supplement the principles of economic and social cohesion of the Union. It is an essential element of the European construction. Local authorities achieve many activities of public services within the local social action - social services of general interest - and consider it, as a requirement to guarantee an adequate level of quality and accessibility for all European citizens, irrespective of their place of residence. Maintaining this requirement contributes to the compliance with the term of equality within public services and Territorial equity.

Given these principles, the action of ELISAN aims to guarantee the fundamental rights of citizens in the European Union. The legislative and financial instruments that will give effect to the principles of subsidiarity and territorial cohesion must preserve and even reaffirm those rights when necessary.





Themes on which ELISAN can provide its expertise.

ELISAN analyses, advises and acts specifically on the following topics:

★ **Social Dimension of the European Union:** strategy and policies of the European Union in terms of inclusion, fight against exclusion and equal opportunities ("Social Agenda")

Social cohesion is integrated in the Lisbon strategy for growth and employment and the sustainable development of the European Union. While the European Union, in a context of unprecedented crisis, must redefine its political strategy at the eve of 2020, ELISAN can provide its expertise on various themes addressed to the framework of the European Social Agenda: active inclusion and fight against poverty, fight against discrimination in all its forms, equality between women and men, social action (reconciling work and family life, disability and elderly, social housing or social and health policies).

★ **The territorial dimension of the European Union:** European policy of territorial, economic and social cohesion

The policy in favor of territorial, economic and social cohesion between the European regions constitutes the second budget item of the Union. This shared policy constitutes the face of the Union on the territories: the goal of a balanced development of the community go through the reduction of structural gaps between the regions of the European union and by promoting effective equal opportunities among persons living there. In view of the revision of the 2007-2013 programming, ELISAN can provide expertise on the social dimension of this policy.

★ **Governance of the European policies:** participation of local communities in the development and the application of community legislation which has an impact on local social action

Throughout the movement, of decentralization and the increased delegation of powers, particularly social, from the state level to the regional and local level, was observed all over Europe. Local governments are primarily concerned with the development and the implementation of Community law – by the correct correlation between the content of legal rules adopted at Community level and the real needs and local contexts. For example, ELISAN recommends the implementation of a flexible and protective Community legal framework for the status of services of general interest, particularly social (SSIG). ELISAN wants the European Community to protect SSGI that play a crucial role on the territories to guarantee the fundamental social rights, particularly for the most vulnerable people, and contribute to the social and territorial cohesion objective of the European Union. Besides the stakeholders of the third sector, the local and territorial authorities hold supremacy in the organization and financing of these services.





Strategy EUROPE 2020 ELISAN asks for more “Social”, more innovation!

ELISAN, European network of elected representative in charge of social affairs, welcomes positively the new EUROPE 2020 Strategy and particularly the fact that measurable targets have been identified in the framework of a sustainable development process. ELISAN welcomes the fact that social, environmental and economical issues are at the heart of the objective of a smart, intelligent and sustainable growth.

ELISAN regrets that the objectives of the strategy are declined only at European and national levels. As a network of local elected representatives, ELISAN aspires to the objectives and the resulting proposal of actions to be more rooted in the practices of regions, provinces/department and cities of Europe, including local social action directly aimed to our citizens. According to ELISAN, territorial authorities must therefore be involved in upstream decisions and the EU strategy has to distinguish what should be pursued at national level on the one hand, and local levels on the other.

A – Provide the means to achieve its ambition

The EUROPE 2020 strategy, as ambitious as the Lisbon one, must avoid the Lisbon’s mistakes (adjustment of the Structural funds to the strategy). ELISAN strongly encourages the provision of specific financial means to the implementation of the EUROPE 2020 strategy. The cohesion policy, through the European structural funds, can also converge towards specific objectives of EUROPE 2020 in order to ensure its success.

Considering that the objectives of the Europe 2020 strategy should also be declined at local level, ELISAN stresses the importance to have an analysis of the situation on the territories but also to establish indicators to measure progress made by Member States. Indicators, other than GDP indicators (social and environmental), that will make it possible to assess the well being of populations, the level and quality of life (HDI index of human poverty, the work of the Committee Stieglitz ...).

B – More territorial cohesion

Today, too many citizens do not know their rights nor the processes and services implemented on the territories allowing them to have an access. In combating poverty and exclusions, it is important to take into account the individual and particularly his access to rights enshrined in the Charter of Fundamental Social Rights and the Union: human and social services, universal rights.

The concern has to be inherent of the territorial cohesion principle and a consultation on the territory with all stakeholders is needed. Territorial authorities have their place and role to play in this debate due to their nearness relation with citizens. **ELISAN believes that networking of social answers created by actors on the territory will occur within the principle of territorial cohesion and will help to improve the fight against poverty and exclusions.**



C - Poverty: measure, identify, observe !

Better observation to elaborate better adapted policies.

Poverty or risk of poverty affects nearly 80 millions of European citizens. Poverty is a phenomenon with multiple manifestations which, in urban or rural areas, engenders different problems: housing problems for some people, problems of employment for others and so on. For ELISAN, it is important to have finer and more precise analysis on the different kind of precariousness and poverty in order to provide more suitable answers.

In this context, failing to reach the ultimate goal of eradication of poverty in Europe, the Europe 2020 strategy has the merit to propose a concrete objective, quantified and planned (less 20 million of poor people in 2020). Nevertheless, and rather than targeting only those people at risk, it's important to enlarge the aim to all people facing serious difficulties. For ELISAN, the priority has to be given to a better understanding of the target group through more precise indicators. This finest, more precise overview

ELISAN's activities

ELISAN participated in a peer review on the measure of the impact of active inclusion policies and other measures for combating poverty and exclusion. This work done with other European partners, illustrate the fact that indicators are not an end but a means. They cannot, by themselves, reduce poverty. The local authorities, member of ELISAN, work on a daily basis and compare their results within those follow-up indicators. In Spain for instance, the city of Santa Coloma de Gramenet has implemented a local action plan for social inclusion (analysis of new form of poverty, action plan and assessment then adaptation of local measures and policies). In France, a guide dedicated to local elected representatives was published by UNCCAS and offers innovative tools to have a better understanding and adapted solutions to emergent form of poverty on the territories.

D – Innovation, social issues included

Europe 2020 put innovation at the heart of its priorities. ELISAN welcomes the initiative and sincerely hopes that this dimension is reflected and is valued even in the social dimension. Indeed, many European local authorities are implementing innovative projects on social issues. In doing so, they provide creative and innovative answers (indicators, tools, experiences, etc..) to social needs in Europe. Frequently, these innovations can be transferable - if adapted - to other regions, other countries, but necessitate also to be encouraged. For ELISAN, Europe needs to develop financial resources to set up experimentation, evaluation and, if necessary, a refocusing of policies implemented. In this context, ELISAN also supports the establishment of a European Charter for social innovation.

ELISAN's activities

ELISAN is convinced of the innovative capacity of local authorities. That is the reason why ELISAN has launched in 2009 a European call for award to promote the initiatives implemented by local authorities in the field of people with Alzheimer's disease and their caregivers. The results have also shown the need to promote these innovations to enrich the local practices in Europe. These initiatives also contribute to provide information for a databank, of local social action project, which is in process by ELISAN.



E – Promoting new partnerships

The awareness of social issues and problematic but also the way to provide responses, requires involvement of all stakeholders at all levels. In this context, partnership approaches are essential, including those involving public and private partnerships. Especially private enterprises those are more and more preoccupied about their social responsibility. Among them, some provides their own competences and know-how to serve people in difficulties. Far from a “spirit of charity”, those companies innovate and invest in the "social business". ELISAN believes that these new forms of partnerships between local authorities and economic actors are required to provide an economic boom in Europe.

ELISAN’s activities

UNCCAS as French partner of the network has recently launched a think tank « DS ORG-UNCCAS ». Dedicated to social sustainable development, the think tank is aimed at reinforcing and encouraging the innovation, imagination and experimentation abilities of CCAS. Its members will contribute to elaborate some methods that will first be tested on some CCAS to be then developed in the whole network. The two main domains that will first be developed are the search for new partnership between local authorities and enterprises in order to propose common and innovative methods to combat poverty and social exclusion.

F – The social horizontal clause

For ELISAN, the concept of social sustainable development provides perspectives subject to be based on three pillars: economic, social and environmental - the social pillar is often the least developed. The interest of this concept is based on the transverse view it presupposes. In doing so, it meets the objective of horizontal social clause which involves measuring the social impact in all policies implemented at European level. ELISAN hope that this clause could contribute to social cohesion at the heart of the strategy Europe 2020, but without losing sight of its primary dimension: the European social dimension which must now gain force.

««««««««««««««««

The strategy Europe 2020 requires further adjustments before we can really talk about building a sustainable social Europe. If the calendar proposed today unfortunately seems a bit short for the European strategy in 2020 to reach its full development potential, ELISAN commit itself to have a look at the follow-up of the implementation of the EUROPE 2020 strategy in order to lead with concrete and lasting proposals.

EUROPE 2020 still needs some adjustments before we can really talk about the creation of a sustainable social Europe. If the agenda proposed nowadays seems unfortunately a bit short for the European strategy to fully achieve its potential of development, ELISAN commit ELISAN commit itself to have a look at the follow-up of the implementation of the EUROPE 2020 strategy in order to lead with concrete and lasting proposals.

ELISAN is a place for reflection, analysis, proposals and exchange of experiences based on on social proximity action implemented by its members. Because of its capacity for innovation and responsiveness, makes a crucial contribution to the fundamental objective of social cohesion.

ELISAN wishes to contribute to and develop the wealth of policies and procedures implemented by local authorities, in favour of inclusion and social cohesion.

ELISAN would like to bring its expertise in the implementation of the strategy EUROPE 2020 in the elaboration and implementation of the European Union policies.

««««««««««««««««



FOR FURTHER INFORMATION

« References

COM(2010) 2020 : EUROPE 2020 : a strategy for smart, sustainable and inclusive growth.

<http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf>

« Information

ELISAN attended the seminar on social innovation organized by the European commission

For further information ,

<http://grips-public.mediactive.fr/workshops/view/6/social-innovation-mobilising-resources-and-people/>

ELISAN took part in the peer review on : Measuring the impact of active inclusion and other policies to combat poverty and social exclusion.

For further information,

http://www.peer-review-social-inclusion.eu/peer-reviews/2009/measuring-the-impact-of-active-inclusion?set_language=en

« Activities

The main principles of ELISAN

<http://www.elisan.eu/docs/FR-ELISAN-Les-grands-principes.pdf>

Social dimension of territorial cohesion

<http://www.elisan.eu/docs/27-10-2009-recommandations-FR.pdf>

European Alzheimer award

<http://www.elisan.eu/docs/DP-prix-alzheimer.pdf>





The social dimension of territorial cohesion

ELISAN recommendations

27th October 2009 – Brussels

”

1/ Putting the social dimension back at the heart of European Union policies and highlighting the strong links between social aspects and territorial development.

2/ Renew the objective of economic and social cohesion through the principle of territorial cohesion and give European regional policy back its rightful place and legitimacy.

3/ Finding a balance between territorial cohesion and the subsidiarity principle, bring together as many actors as possible involved in the fight against social exclusion.

4/ Integrate the territorial dimension in the development and implementation of the European Union's overall policy strategies (Lisbon, Gothenburg), test the analysis of the territorial impact of community sectorial policies.

5/ Recall for a strong EU intervention framework and strengthen the complementarity between community and national policies.

We shall come back to the basics of the European unification: the economic element of the European project is not the principal objective, but rather the means of achieving prosperity and peace in the Union. The objectives of social and territorial cohesion are fundamental elements to achieve those aims.



ELISAN and Social Services of General Interest - SSGI

Following an enquiry toward its members on issues related to EC law application to Social Services of General Interest (SSGI), ELISAN has stated following observations and recommendations.

1. Regarding the enforcement of existing EC law

ELISAN is observing with attention the implementation of relevant EC law applying to SSGI in the national legislation of each member States. ELISAN calls for the member States to be aware of some particular issues around it.

Relating the definition of SSGI, the implementation of the EC Directive on services and Monti Kroes Package on State aids to SGEI are representing a good opportunities for Member States to state clear delimitation between social services regulated under market rules, under public services obligations and public services out of the market scope. Basing on the EC terminology (SGEI, non economic activities), they could explicit what inside social services would belong to:

- ★ Non-economic sector (out of the scope of EC law)
- ★ General economic interest (SGEI protection EC framework)
- ★ Market

Regarding the organisation and provision of SSGI, ELISAN calls for the member States to clearly exclude the social services that they would have qualified of general interest out of the scope of Services directive, in order to protect them from the market. ELISAN is particularly paying attention to:

- ★ The fact that they would largely define the material scope of such excluded social services, namely the notion of “childcare and support of families and persons permanently or temporarily in need”, as mentioned under article 2 2 j) of the Services Directive;
- ★ The fact that they would give a flexible interpretation of the notion of “act of entrustment”, requested to externalise the provision of SSGI. “Entrustment” requirement must not be restricted to a simple approach of public procurement, that would weaken local partnerships and promotion of local initiatives (namely from third sector)

Regarding the financing issues of SSGI and the implementation of EC law on State aids, ELISAN calls for the Member States to fully apply and take advantage from the several exemption regulations on State aid allowance to SGEI, such as De minimis et Monti Kroes Packages, in order to guarantee sustainable financial means and to satisfy the whole needs of general interest. That regulation should not interfere with financial and housing choices of each public authority.

ELISAN recommends that regional and local authorities should be fully involved in the national process of implementation of such EC legislation.

ELISAN also calls for the Commission to continue its efforts on clarifying EC law application to SSGI, namely:

- ★ Deepening some of the issues, that were addressed in the Frequently Asked Questions documents, but could not entirely satisfy stakeholders’ requests (as described in the different contributions to the 2008 SPC Questionnaire)
- ★ Largely informing the local authorities, by ensuring an efficient publicity of its work papers and individual answers through the Interactive Information System (ISS)



ELISAN calls for the Commission to give answers to unsolved issues on application of Internal market rules to public cooperation, such as:

- ★ Confirming that the public-public cooperation remains out of the scope of Internal market rules, such as public procurement rules to the relationships between members belonging to a cooperation between neighbouring commune's structure.
- ★ Making clear and adapting the concept of « In House » contracts. In House criteria should be more specific under SSGI approach.

ELISAN finally calls for the Commission to give substantial clarification to the application of State aid rules to SSGI. That issue is one of the main concerns of social provider, which feels the exemption regulations to be non adapted to their sector and needs. Therefore, the Commission might:

- ★ Precise the definition of a "State aid" related to SSGI (define a precise criteria to trade affection; distinguish between individual aids, fiscal measures and State aids...)
- ★ Precise the exact conditions of application of De minimis Regulation to SSGI, through the release of a FAQ work paper for instance;
- ★ Adapt the application of the Monti Kroes Package requirements to SSGI, namely give a flexible approach of "parameters of calculating, controlling and reviewing the compensation, as well as the arrangements for avoiding and repaying any overcompensation"

ELISAN underlines that providing that all those above-mentioned issues are of high political importance and complex tasks to deal with, the deadlines to implement the EC law seems to be too short. ELISAN will contribute through its members to make the Member States and Commission aware of the difficulties that the local authorities shall encounter in their everyday management. Namely, ELISAN will be reactive to the following deadlines:

- ★ Delivering before December 2008 to the Commission of a first mid term feedback report from the Member States on the application of Monti Kroes Package;
- ★ Implementing the Services directive before December 2009, respective to each Member states calendar and method

2. Regarding the continuation of the European debate around SSGI statute

ELISAN calls for the Member States and the EC authorities to revive the thought over a specific framework on SSGI inside EC law system.

ELISAN will contribute and react on following forthcoming deadlines :

- ★ The Second Forum on SSGI, organized end October 2008 under the French Presidency of EU
- ★ The setting up of "roadmap" on SSGI, which might be discussed on the next meeting of Council on social affairs, in December 2008
- ★ The elections of the European Parliament in July 2009

The Board of directors gathered in Athens on 17th October 2008





**L'Europe,
c'est Social,
c'est ensemble
et c'est maintenant !**



Pour en savoir plus sur ELISAN
www.elisan.eu
europe@elisan.eu

**Europe,
it's Social,
it's together
and it's now!**

